



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

téléphone

Question écrite n° 54732

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les vives préoccupations exprimées par de nombreux habitants de la commune de Châteauneuf-du-Pape dans le Vaucluse inquiets des conséquences sur leur santé des émissions électromagnétiques par les antennes de téléphonie mobile. En effet, au centre du village sont installés deux émetteurs et certains riverains présentent des troubles du sommeil, de nervosité et de maux de tête récurrents. La municipalité a donc fait réaliser des mesures par une société indépendante qui a conclu que le champ électrique moyen total était trois fois et demi inférieur au niveau de référence le plus faible. Cependant, la municipalité rejoint la crainte des résidents du quartier qui souhaitent être protégés. C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui peuvent être exigées à l'encontre des prestataires de téléphonie mobile dans le cadre des mesures conservatoires et selon les dispositions du Grenelle de la téléphonie.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54732

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6890

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)